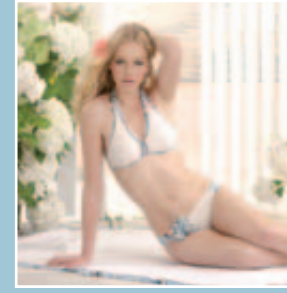


La Côte



Rue du Collège 12 à Nyon
www.naturalingerie.ch
+41 (0)22 362 19 77

Lingerie
Loungewear
Maillots de bains
Tenues de yoga



natura
lingerie & loungewear

MARDI 26 JUIN 2012 | www.lacote.ch | N° 122 | CHF 2.50/€ 2.50 | J.A. - 1260 NYON

Plainte contre Rives Publiques et ses pinces coupantes



CÉLINE REUILLE

TANNAY Après que des membres de l'association fondée par Victor von Wartburg se sont attaqués à divers enclos, treillis et barrières, un propriétaire a porté plainte pour dommages à la propriété. Le débat sur l'accès aux rives du Léman s'enflamme à nouveau et pourrait se poursuivre devant les juges.

PAGE 3



TATIANA HUF

MORGES

Jean-Jacques Bolle, marchand de vins, a 90 ans
PAGE 5

SAINT-SULPICE

Une fillette grièvement brûlée

PAGE 9

VAUD

Un simulateur incendie sera en service en 2014

PAGE 9

MÉTÉO DU JOUR

bord du lac	à 1000m
16° 23°	11° 17°

SOMMAIRE

Avis de décès	PAGE 8
Cinéma	PAGE 10
Agenda	PAGE 12
Société	PAGE 20



CÉLINE REUILLE

FOOTBALL

Audrey Wuichet prête à disputer l'Euro M17 à Nyon

Le championnat d'Europe M17 féminin débute ce mardi au centre sportif de Colovray. Un moment unique pour Audrey Wuichet. La footballeuse de Gimel, qui joue désormais à Yverdon, va évoluer «chez elle», devant sa famille et ses amis. Elle se livre à quelques heures de la demi-finale entre la Suisse et la France.

PAGE 13



DIDIER KESSI

DÉCOUVERTE

Spéléologie: explorer l'autre monde du silence

Didier Kessi, président de la Société suisse de spéléologie, revient sur l'histoire de la discipline dans notre région, qui compte le gouffre le plus profond du Jura suisse à Longirod. Notre envoyé spécial l'a suivi dans la Grotte aux Fées (Vallorbes), pour une première visite aussi éprouvante que fascinante dans un monde figé depuis des millénaires.

PAGE 7

PUBLICITÉ



arboretum CEA: partenaire de l'Association de l'Arboretum du Vallon de l'Aubonne

Epargne Seniors: 3/4 %
Sans limite de rémunération

Naturellement, votre banque

www.ceanet.ch • Tél. 021 821 12 60





AUDREY PIGUET

LAVIGNY**Il a aidé les personnes épileptiques et handicapées**

Jeune retraité de la direction de l'hôpital neurologique, Giovanni Battista Foletti a travaillé autour de l'épilepsie sévère. **PAGE 4**

RÉGION

TANNAY Après l'opération coup-de-poing de vendredi, un propriétaire saisit la justice contre Victor von Wartburg et son association.

Plainte contre Rives Publiques

LUCA DI STEFANO

ldistefano@lacote.ch

«C'est une véritable incivilité! Monsieur von Wartburg a franchi la ligne jaune». Roland Martin ne décolère pas. Peu de temps après le passage des activistes sur sa propriété, l'architecte de Tannay a déposé une plainte contre l'association Rives Publiques et son président pour dommages à la propriété.

Sur la parcelle, un treillis qui empêchait l'accès à la grève a entièrement été découpé. Chez sa voisine, les militants ont sectionné l'ensemble du grillage du portail. «Cette association n'est plus crédible, enrage le résident de Tannay. Monsieur von Wartburg a pris le chemin des voyous. Il n'est plus dans la loi. Ça me désole pour lui, d'autant plus qu'il se vante de ses actes dans les médias.»

Loi sur le marchepied

Vendredi, le fondateur ainsi qu'une dizaine de membres de Rives Publiques organisaient un démantèlement des clôtures, treillis et barrières qui empêchent l'accès aux grèves du Léman. L'opération allait être conduite à Versoix et Tannay, devant un parterre de journalistes invités à assister à l'action militante. Pour la première fois, Rives Publiques passait à l'action «sur le terrain», elle qui s'était limitée, depuis sa création en 2003, à des

dénonciations, des campagnes d'information et des prises de position publiques.

Ainsi, côté vaudois, la clôture autour d'une grève d'environ 40 m² a vu arriver les pinces coupantes des membres de l'association. La petite plage naturelle se trouve sur la parcelle appartenant à Roland Martin, autour de laquelle le propriétaire a récemment installé un treillis. Selon ce dernier, le sentier s'inscrit parfaitement dans la loi du marchepied puisque le chemin (conformément à une servitude de passage) garantit un accès sans entrave aux pêcheurs, douaniers et bateaux en détresse. Les autres usagers peuvent effectivement cheminer, en revanche, ils ne peuvent s'arrêter, comme l'indique un panneau installé au départ du sentier. Par conséquent, les utilisateurs de la grève – s'ils ne sont ni pêcheurs, ni douanier, ni en détresse – contreviendraient à la loi en pénétrant dans une propriété privée.

Informé par «La Côte» de la plainte pénale à son encontre, le président de Rives Publiques a répété le message délivré vendredi. «Notre association n'a jamais voulu arriver à des actions aussi extrêmes, mais rien ne bouge et il nous fallait nous faire entendre.» Quant au désaccord avec le propriétaire au sujet des clôtures et treillis, il demeure entier. «Il y a un litige entre l'aménagement du



Trois jours après le passage des membres de Rive Publiques, Roland Martin a réparé la clôture, mais l'affaire ira en main de la justice. AUDREY PIGUET

passage public actuel avec la servitude inscrite au registre foncier, ne démonte pas Victor von Wartburg. Cette servitude passe le long de la rive, en limite de la propriété privée, et se confond avec le marchepied légal. Elle ne peut en aucun cas être obstruée par le propriétaire. Comme nous n'avons obtenu aucune réponse satisfaisante des autorités, nous nous sommes donné le droit d'intervenir.»

«L'affaire Tannay»

En réalité, le différend au sujet de cette parcelle de Tannay ne date pas de vendredi. Repéré comme problématique par Rives Publiques depuis de longs mois, l'aménagement a fait l'objet de nombreux courriers à l'attention

des autorités cantonales. En juillet 2011, Victor von Wartburg écrivait à la conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro en mentionnant «l'affaire Tannay» comme un «cas grave de privatisation illicite et inacceptable de la rive publique et un traitement inégal de la population.» Il déplorait par ailleurs l'inertie administrative à ce sujet.

Aujourd'hui, parmi les autorités, nul ne semble en mesure de trancher. Pour Serge Schmidt, syndic de Tannay, les aspects légaux de ce dossier s'avèrent extrêmement complexes, voire contradictoires. «La Municipalité a accordé une grande attention à la question notamment parce que la commune reste très attachée à

cette grève, dit-il. Mais le Canton nous a laissés seuls, sans apporter de réponse qui nous permettrait d'agir dans la légalité.» Ainsi, au-delà d'une question de dommages à la propriété, la justice pour-

rait être amenée à se saisir de la problématique des rives du lac. En démontant des barrières à coup de scie et pinces coupantes, n'était-ce pas là l'effet voulu par Victor von Wartburg? ◉

UN BATEAU VOLÉ ET DES MENACES PAR TÉLÉPHONE

Tandis qu'il a porté plainte contre l'association Rives Publiques pour dommages à la propriété, Roland Martin a également déposé une plainte contre X pour le vol de sa petite barque à rame qui se trouvait précisément sur la grève qui fait débat. Le délit a été commis dans la nuit de mercredi à jeudi, soit environ 36 heures avant l'opération menée par Victor von Wartburg et les membres de son association. «C'est une coïncidence troublante, mais je ne veux pas faire d'amalgame», explique Roland Martin. De son côté, Victor von Wartburg aurait reçu un coup de téléphone anonyme samedi matin. Au bout du fil, quelqu'un l'aurait menacé en lui disant: «Dernier avertissement. Laissez tomber». Le fondateur et président de Rives Publiques a porté plainte à la gendarmerie lundi. ◉

«Monsieur von Wartburg a pris le chemin des voyous. Ça me désole pour lui.»

ROLAND MARTIN PROPRIÉTAIRE, TANNAY

JUSTICE Du couteau au hublot, un Français volait dans les ports.

Il se servait dans les bateaux

Il a sévi dans les ports de Nyon, Crans-près-Céligny, Genthod et Mies durant tout l'été 2010. Du couteau au hublot, en passant par des GPS, des outils, des boîtes en caoutchouc, un aspirateur ou du whisky, l'homme emportait tout ce qu'il trouvait dans les bateaux qu'il visitait. Le pécule était ensuite amassé sur la presqu'île des Cremées à Mies, où la police a mis fin à son manège. Son but était de revendre tout ce qu'il pouvait dans des brocantes, afin de pouvoir ensuite ouvrir son propre commerce de poissonnerie-traiteur. Mais l'auteur de ces faits, un Français de quarante ans, domicilié dans la vallée de l'Arve, ne s'est pas présenté hier à l'audience du Tribunal

correctionnel de La Côte, à Nyon, où il était convoqué pour la seconde fois pour vol, tentative de vol, dommages à la propriété, violation de domicile, vols d'usage d'un bateau et contravention à la Loi fédérale sur les stupéfiants. Il sera donc jugé par défaut.

Le président Lionel Guignard a prévenu deux parmi la vingtaine de personnes lésées: «N'attendez pas de miracle. Il est au bénéfice d'une expertise psychiatrique qui atteste d'une grande diminution de responsabilité. Mais en le condamnant, nous pouvons ainsi permettre aux douaniers de l'arrêter au cas où il lui prendrait l'idée de revenir en Suisse». Jugement d'ici la fin de la semaine. ◉ **DS**



Le cambrioleur sévissait dans les ports. ARCHIVES LA CÔTE

**AGGLOMÉRATION FRANCO-VALDO-GÉNEVOISE****Le comité «Je ne vis pas dans le Grand Genève» a recueilli 1012 signatures**

Le comité opposé au nom «Grand Genève» pour qualifier l'agglomération franco-valdo-genevoise est satisfait, son pari est tenu: il a obtenu 1012 signatures. Ce comité avait vu le jour suite à un coup de colère du socialiste nyonnais Yves Froidevaux qui avait créé un groupe sur Facebook. Les signatures seront transmises aux responsables de l'agglomération qui regroupe le canton de Genève, le district de Nyon et les départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie. Outre ces signatures, le comité a reçu une déclaration de soutien de deux communes, Duillier et Vinzel. En revanche, la Municipalité de Le Vaud, par la voix de son syndic, Serge Beck, lui a transmis un message critique: «La réaction de votre comité tient davantage de l'égoïsme et du chauvinisme que d'une vision qui saisit les enjeux économiques, sociaux et territoriaux que sous-tend la notion d'agglomération de Genève.» Une déclaration qui n'a pas manqué de faire réagir assez vivement certains internautes du groupe... Si cette pétition ne changera pas le cours de l'histoire, toujours est-il qu'elle révèle une fissure entre les dirigeants de cette entité franco-suisse et une partie de la population vaudoise concernée. Une ombre sur le travail de plusieurs années des élus de l'agglomération qui signeront ce jeudi 28 juin le projet 2012. Une manifestation qui doit avoir lieu sur un bateau de la CGN... «Le Lausanne»! ◉ **MCF**